

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KIRAO SMALLCAPS

Part « AC » : FR0012633311

Cet OPCVM est géré par KIRAO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification actions des pays de la zone euro, éligible au PEA, il est investi à 75% minimum en actions des pays de la zone Euro avec un focus sur la France qui représente environ 90% de l'actif. Le FCP a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis).

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du FCP s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses fiches de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place.

KIRAO SMALLCAPS est exposé entre 60% et 100% en actions de la zone euro de toutes tailles de capitalisation. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échéant, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (selon l'analyse de la société). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du FCP.

La gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde également sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers et/ou de en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés français, dans le seul but de couvrir le risque action.

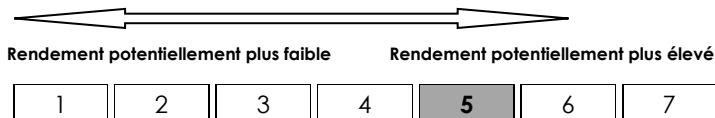
La part « IC » capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC). Les demandes sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour (J) et publiée en J+1, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (J+3).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions français et de la zone euro, plus spécifiquement porté sur des titres de petites et moyennes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est parfois réduit. Les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

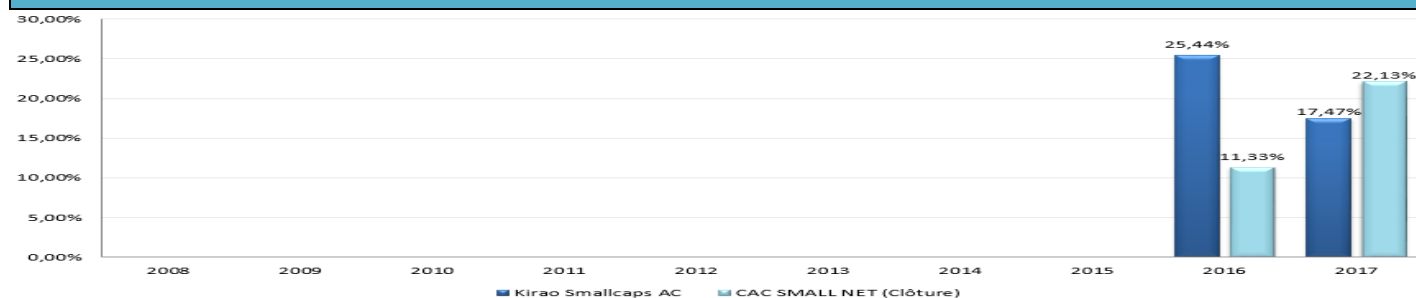
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	2.36%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la performance annuelle du FCP au delà de la performance de l'indice CAC Small Net Return 0,62% au titre du dernier exercice

(*) Le pourcentage communiqué intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 29/06/2018.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.kirao.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 15/04/2015

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM, la part AC (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de KIRAO - 86, rue de Lille - 75007 Paris - Tél : 01.85.76.08.01 - www.kirao.fr

Autres catégories de part : IC, KC (depuis le 13/02/2018) et NC

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Eligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities act 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le Fonds opte pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme à l'article 1471 de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis, tel que décrit au paragraphe B de la section II de l'annexe II (« OPC ») de l'accord signé le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américain.

La responsabilité de la société de gestion KIRAO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

KIRAO est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/08/2018.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société, rubrique *Informations complémentaires*.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KIRAO SMALLCAPS

Part « IC » : FR0012646131
 Cet OPCVM est géré par KIRAO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification actions des pays de la zone euro, éligible au PEA, il est investi à 75% minimum en actions des pays de la zone Euro avec un focus sur la France qui représente environ 90% de l'actif. Le FCP a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis).

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du FCP s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses fiches de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place.

KIRAO SMALLCAPS est exposé entre 60% et 100% en actions de la zone euro de toutes tailles de capitalisation. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échéant, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (selon l'analyse de la société). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du FCP.

La gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde également sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers et/ou de en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés français, dans le seul but de couvrir le risque action.

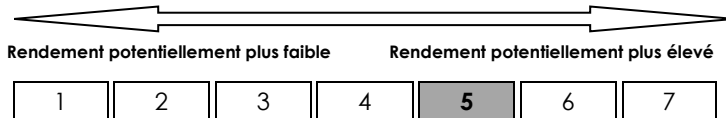
La part « IC » capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC). Les demandes sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour (J) et publiée en J+1, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (J+3).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions de la zone euro.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est parfois réduit. Les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

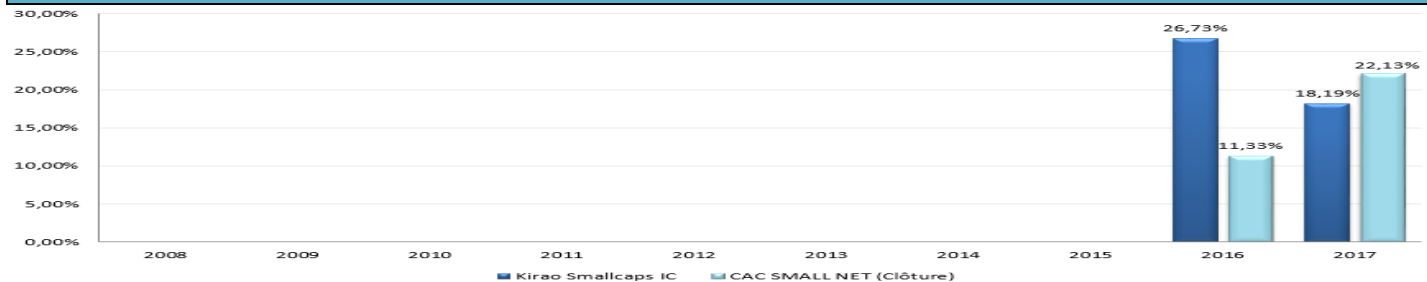
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	1,16%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la performance annuelle du FCP au delà de la performance de l'indice CAC Small Net Return 1.03% sur le dernier exercice

(*) Le pourcentage communiqué intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 29/06/2018.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.kirao.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 15/04/2015

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM, la part IC (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de KIRAO - 86, rue de Lille - 75007 Paris - Tél : 01.85.76.08.01 - www.kirao.fr

Autres catégories de part : AC, KC (depuis le 13/02/2018) et NC

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Eligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities act 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le Fonds opte pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme à l'article 1471 de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis, tel que décrit au paragraphe B de la section II de l'annexe II (« OPC ») de l'accord signé le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américain.

La responsabilité de la société de gestion KIRAO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

KIRAO est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/08/2018.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société, rubrique *Informations complémentaires*.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KIRAO SMALLCAPS

Part « KC » : FR0013312121

Cet OPCVM est géré par KIRAO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification actions des pays de la zone euro, éligible au PEA, il est investi à 75% minimum en actions des pays de la zone Euro avec un focus sur la France qui représente environ 90% de l'actif. Le FCP a pour objectif long terme d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis).

La composition du portefeuille dépendra du choix discrétionnaire des gérants du fonds et la répartition du portefeuille en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie. Le process de gestion du FCP s'appuie sur une analyse fondamentale financière et stratégique fortement internalisée. L'équipe de gestion produit elle-même ses modèles de prévisions de résultats de génération de cash-flow et de valorisation ainsi que ses fiches de suivi. Elle n'a recours aux bureaux d'analyse externes (brokers) qu'en aval de sa propre analyse afin de comparer ses attentes et son jugement par rapport à celui émis par la Place.

KIRAO SMALLCAPS est exposé entre 60% et 100% en actions de la zone euro de toutes tailles de capitalisation. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités sur les marchés européens, hors zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le FCP peut dès lors être exposé à un risque de change de 10% maximum.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échéant, des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (selon l'analyse de la société). L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% du portefeuille du FCP.

La gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde également sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers et/ou de en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés français, dans le seul but de couvrir le risque action.

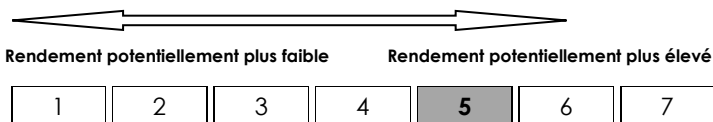
La part « KC » capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC). Les demandes sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour (J) et publiée en J+1, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (J+3).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions français et de la zone euro, plus spécifiquement porté sur des titres de petites et moyennes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est parfois réduit. Les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	1.30%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la performance annuelle du FCP au delà de la performance de l'indice CAC Small Net Return 1.46% sur le dernier exercice

(*) Le pourcentage communiqué intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 29/06/2018.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.kirao.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

PERFORMANCES PASSES

Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de fin 2019

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 15/04/2015

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM, la part KC (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de KIRAO - 86, rue de Lille - 75007 Paris -Tél : 01.85.76.08.01- www.kirao.fr

Autres catégories de part : AC, IC et NC

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Eligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities act 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le Fonds opte pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme à l'article 1471 de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis, tel que décrit au paragraphe B de la section II de l'annexe II (« OPC ») de l'accord signé le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américain.

La responsabilité de la société de gestion KIRAO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

KIRAO est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/08/2018.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société, rubrique *Informations complémentaires*.